Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260925-210926_02-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	12	13

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène GUILLERMIC, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme GUILLERMIC Hélène, Mme LE CALVE Maryvonne, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme MATEL Véronique à M. GUILLEMETTE Ludovic

Absent(s) Excusé (s) :
M. ASMAKER Laurent
Mme BELIN Solenn

Date de la convocation : 15 septembre 2026.

Date d'affichage : 15 septembre 2026.

****

DELIBERATION N°210926-02 : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « VEILLEUR MUNICIPAL » - MISSION LOCALE

Madame Le Maire informe que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec Baud Communauté, il est nécessaire de désigner un(e) élu(e) référent(e) « veilleur municipal ». L'objectif est de disposer d'au moins un veilleur par commune, afin d'orienter les jeunes en situation de besoin vers les dispositifs d'accompagnement adaptés. Cette démarche est en lien avec la Mission Locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** M. Florent GOBE, conseiller municipal, en qualité d'élu référent veilleur municipal au sein de la mission locale.

- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène GUILLERMIC